Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260529-DF_B_26_05_01-DE

DouarneneZ
KUMUNIEZH ~ COMMUNAUTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 29 mai de l'An Deux Mille Vingt-six à 9h, le Bureau communautaire légalement convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 10
Jocelyne POITEVIN, Henri SAVINA, Marie-Pierre BARIOU, Ludovic QUELENNEC, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Marc RAHER, André GUILLEMOT, Philippe LE MOIGNE, Yves TYMEN, Sébastien THOMAS.

Secrétaire de séance : Françoise LAOUÉNAN – LE LEC

DELIBÉRATION N° DF-B-26-05-01

OBJET : Marché Aménagement de voirie – Rue Pierre Belbeoc'h à Douarnenez

Rapporteur : Jocelyne POITEVIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 ;

Vu la délibération n° DAG 26-04B-02 en date du 30 avril 2026 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;

Considérant l'analyse des offres en annexe ;

1) Objet du marché

Le présent marché a pour objet un aménagement de voirie situé rue Pierre Belbéoch, sur la commune de Douarnenez et inscrit au PPI voirie de 2026.

Cette opération comprend la réfection de la chaussée sur 370 mètres linéaires (4 460 m²) ainsi que l'élargissement du cheminement piéton, sur 760 mètres de longueur, afin de porter sa largeur minimale à 1,40 mètre et d'assurer son accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

2) Critère de jugement

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (60 %)	Prix analysé sur la base du DQE
2. Valeur technique (40 %)	Valeur technique
- Moyens matériels (20 %)	Transmission de fiche descriptive des matériaux employés pour réaliser l'ensemble des prestations.
- Méthodologie (30 %)	Présentation de la méthodologie employée pour répondre aux demandes de l'acheteur. Cette méthodologie présentera à la fois comment le candidat préviendra les aléas de chantier, sa méthode d'intervention, puis la présentation de l'équipe qui interviendra sur le chantier.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260529-DF_B_26_05_01-DE

- Délai (10 %)	Le calendrier devra être en accord avec la présentation de la méthodologie, puis être en phase avec la réalité du terrain, notamment avec la prise en compte des aléas de chantier.

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération**
Les critères sont notés : **Sur la pondération**
La note totale est notée : **100**

L'analyse des offres est présentée.
Au regard du classement final, il est proposé de retenir l'entreprise **EUROVIA** pour un montant de **415 962,94 € TTC**.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **ATTRIBUER** le marché Aménagement de voirie – Rue Pierre Belbeoc'h à Douarnenez à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 415 962,94 € TTC,
- **AUTORISER** la Présidente à signer le marché à intervenir, étant entendu que les crédits nécessaires à son exécution sont inscrits au budget primitif.

Fait et délibéré le 29 mai 2026.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN





Le secrétaire,
Françoise LAOUENAN – LE LEC

